

ARRETE N° 2014-193 du 13/05/14

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

La Présidente de l'Université Paris Diderot - Paris 7,

Vu le code de l'éducation,

Vu la loi n° 2013-660 du 23 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,

Vu les statuts de l'université et ceux du SCAPSL,

Vu la proclamation des résultats de l'élection de la Présidente de l'université par le conseil d'administration du 05 mai 2014,

ARRETE :

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Thierry BARRIERE, directeur du service commun des activités physiques, sportives et de loisirs (SCAPSL), à l'effet de signer les contrats pédagogiques concernant les sportifs de haut niveau inscrits à l'université.

Article 2 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Thierry BARRIERE, directeur du SCAPSL et à Monsieur Stéphane VILLAIN, responsable du pôle vie de campus à l'effet de signer les documents se rapportant à l'exécution des opérations de dépenses et de recettes afférentes au budget propre du SCAPSL pour le CF 67L1A.

Article 3 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Stéphane VILLAIN, responsable du pôle vie de campus et à Monsieur Philippe REY, responsable du service de gestion des installations sportives, à l'effet de signer les documents se rapportant à l'exécution des opérations de dépenses et de recettes afférentes au budget propre du SCAPSL pour les CF 67Y1A, 67P1A et au budget du SGIP.

Article 4 :


Messieurs Thierry BARRIERE, Stéphane VILLAIN et Philippe REY rendront compte régulièrement de l'utilisation de la présente délégation.

Article 5 :

Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

La directrice générale des services et l'agent comptable de l'université, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera porté à la connaissance des intéressés et publié par tout moyen approprié et notamment sur le site <http://www.univ-paris-diderot.fr>.

Fait à Paris, le

 13/05/14

Christine CLERICI

Affiché le : 14 MAI 2014

Transmis au recteur le :

14 MAI 2014